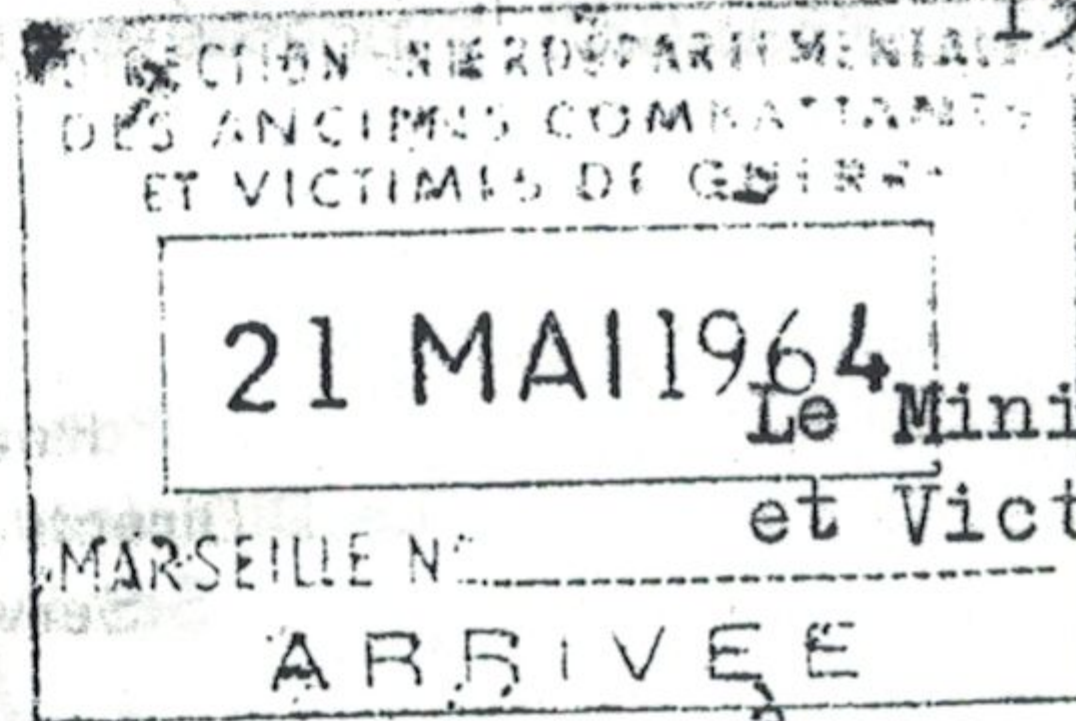


DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERREDIRECTION DES STATUTS
ET DES BÉNÉFICIAIRESSous-Direction des Anciens Combattants
et Victimes de GuerreBureau des Indemnisations
et de la DocumentationNOTA. — Les réponses doivent, outre le
numéro d'ordre, rappeler les indications du
timbre ci-dessus.

DSD/2. - AML/SD

PARIS, le 15 MAI 1964

139, Rue de Bercy - (XII^e)Le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de GuerreMonsieur le Directeur Interdépartemental
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
11, Rue Lafon
MARSEILLE
(Bouches-du-Rhône)O B J E T : Demande de renseignementsREFERENCE : Votre lettre n° 75544 E.2/E.I/N° 14.827/2384/DP, du 20 mars 1964

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé de vous communiquer les renseignements en ma possession concernant Monsieur SCOTTO-RINALDI Louis, Marcel, né le 1er août 1905, à Marseille.

Je vous informe que d'après l'extrait d'un rapport établi par Monsieur le Commissaire de Police (Central) de Marseille, il ressort que Monsieur SCOTTO-RINALDI a été arrêté par la Police Française en août 1941, pour "activité communiste", condamné le 18 septembre 1941 par le tribunal militaire de la 15^e Région (section spéciale), à dix ans de travaux forcés, à la dégradation civique et à vingt ans d'interdiction de séjour, interné au Bas-Fort St-Nicolas puis transféré à la prison militaire de Toulon et ensuite à la centrale d'Eysses.

J'ajoute que le nom de Monsieur SCOTTO-RINALDI figure sur une liste allemande d'internés au camp de Compiègne (matricule n° 41.468), partis en convoi pour l'Allemagne le 2 juillet 1944.

Par ailleurs, selon la documentation détenue par mes services sur les camps de concentration, Monsieur SCOTTO DI RINALDI, déporté de Paris, est arrivé le 5 juillet 1944 à Dachau où il a été immatriculé sous le n° 77.789 puis transféré le 26 août 1944 à Hersbruck (kommando de Flossenbourg), où il a reçu le n° matricule 21.198. Il est décédé à Flossenbourg le 24 décembre 1944.

.../...